



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines

Division des personnels Enseignant 2edegré,
Éducation et psychologue

Nancy, 25 avril 2023

Chef de division
Corinne LAMBERT

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

Affaire suivie par :
DPE-EPP
Fanny ARIES
Laetitia ANDRES
Tél : 03.83.86.23.22
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

à

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré
S/c de Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – Directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Appel à candidatures aux fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques – année 2023

Référence : Décret n°2016-657 du 20 mai 2016 modifiant diverses dispositions relatives au changement de dénomination des chefs de travaux en directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques
Circulaire n°2016-137 11-10-2016 (bulletin officiel n°37 du 13 octobre 2016)

La circulaire citée en référence portant sur les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques précise les modalités de candidature dans cet emploi. Un vivier de recrutement doit être constitué car seuls pourront être nommés, à l'issue du mouvement spécifique des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, les personnels enseignants inscrits sur la liste d'habilitation académique.

Les enseignants faisant actuellement fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, non-inscrits sur la liste académique, participent à cette campagne d'habilitation, s'ils souhaitent poursuivre leur activité professionnelle sur ce type d'emploi.

Les enseignants sollicitant l'habilitation aux fonctions de directeur délégué aux fonctions professionnelles et technologiques devront faire acte de candidature selon la procédure décrite dans l'annexe 1 :

du mardi 09 mai 2023 au jeudi 06 juillet 2023

Chaque dossier sera à adresser, avec la fiche de candidature (annexe 2) dûment complétée et signée, au rectorat de Nancy-Metz Division des personnels enseignants, à l'adresse suivante **ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr**

Le compte rendu des entretiens de recrutement conduits en 2022-2023 constitue une aide à la préparation des candidats (annexe 3).

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le plus largement possible cette note de service auprès des personnels enseignants placés sous votre autorité.

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Laurent SEYER